

**ERREUR MÉDICALE** AFFAIRE MÉLANIE CAILLIAU

# Les parents iront jusqu'à Strasbourg

Les parents de Mélanie Cailliau, cette jeune fille de 22 ans décédée voici cinq ans après le diagnostic erroné d'un médecin de Crainhem, le Dr Bernard Dupont, vont se pourvoir en cassation. Le but avoué est de pouvoir porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg.

Le 16 juin dernier, la cour d'appel de Bruxelles a accordé une suspension du prononcé de la condamnation au médecin généraliste de 55 ans, tout en le reconnaissant coupable d'homicide involontaire par défaut de prévoyance ou de précaution.

Dans son arrêt, la cour d'appel a énuméré quatre manquements graves dans le chef du médecin, vis-à-vis de sa jeune patiente. Celle-ci a succombé à une myocardite, consécutive à une varicelle mal soignée.

En première instance, le tribunal avait condamné le médecin à 1 an de prison avec sursis. Il a fait appel. Là, les magistrats de la cour ont pris en compte la condamnation morale du prévenu déjà opérée par les médias et sur internet, notamment par la diffusion d'informations émanant des parents. " *Si, à chaque fois que le public est informé de procédures judiciaires en cours, la Justice s'abstient de pénaliser, alors à quoi sert-elle*", s'interroge le père de la victime, Philippe Cailliau. Il relève aussi dans cette motivation de l'arrêt une atteinte aux libertés individuelles et à la libre expression. " *Cette suspension du prononcé avec une telle motivation est inacceptable pour nous, tout comme il est inacceptable de considérer qu'un débat public ne puisse avoir lieu sur une question débattue devant un tribunal*". «